

N°97

DÉCEMBRE 2023  
JANVIER 2024

[www.village-justice.com](http://www.village-justice.com)

# Le Journal du Management

*juridique et réglementaire d'entreprises*



ÉTHIQUE ET  
COMPLIANCE

CONTRACT  
MANAGEMENT

DPO - RGPD

RECOUVREMENT



## L'essentiel pour votre veille... en droit de la conformité

### Introduction

Tout d'abord, qu'est-ce que la conformité ?

Le site internet de l'**Autorité de la Concurrence** en France en donne la définition suivante :

« De façon générale, la conformité (aussi appelée *compliance*) consiste pour les entreprises à déployer des procédures préventives lui permettant d'éviter de s'exposer à des risques liés au non-respect de la réglementation. La mise en place d'une politique de conformité permet à l'entreprise une meilleure gestion des risques et lui évite de s'exposer à des risques financiers et réputationnels. »

La discipline de la conformité s'est développée d'abord aux États-Unis autour de scandales de corruption d'agents publics étrangers par des multinationales américaines, qui ont conduit à l'adoption du *Foreign Corrupt Practices Act* en 1977, qui dès son adoption a produit des effets extraterritoriaux. D'autres grandes affaires, telles que le cartel des vitamines, la faillite de grandes firmes d'audit (*Arthur Andersen*) et de courtage (*Enron*) ont conduit à l'adoption de la *Loi Sarbanes Oxley* en 2002 obligeant les entreprises cotées ou ayant des activités aux États-Unis à devenir « *Compliant* ».

Sur un plan du droit international l'adoption d'une convention de l'OCDE sur la Lutte contre la corruption des agents publics, progressivement ratifiée par 44 pays, a permis d'étendre cette culture de la conformité.

En France, la ratification du traité OCDE sur la Lutte contre la corruption des agents publics étrangers, la mise en cause d'un cadre français d'*Alstom* aux États-Unis (racontée par l'intéressé, Frédéric Pierucci, dans le Piège américain, document publié en janvier 2019) et l'adoption de la Loi Sapin II en décembre 2016, la création de l'AFA en 2017, ont contribué au développement de cette discipline transverse, qui englobe droit international, lutte contre la corruption, sanctions internationales, droit de la concurrence, droit de la protection des données personnelles, sans oublier la compliance bancaire.

Pierre Laporte signe un article intéressant sur l'origine et le développement de la fonction Conformité sur le site *IMFinity*.

Cette discipline, très transverse, impose un défi particulièrement difficile pour assurer une veille sur ses différents aspects. De ce fait, nous avons choisi de nous concentrer sur la lutte anti-corruption.

Voici quelques sources utiles :

### Sources officielles

Les institutions chargées de la mise en œuvre des politiques, conventions et réglementations sur la conformité émanent des différents niveaux de réglementation : national, européen, international.

### Institutions nationales

#### > Institutions Françaises

Les organes français qui interviennent dans ce champ du droit sont de différentes natures : administratives, judiciaire ou indépendantes. Les rapports annuels de ces institutions sont pleins d'enseignements sur les signaux faibles.

- On ne la présente plus : l'**Agence Française Anti-corruption (AFA)**

Il ne s'agit pas d'une autorité administrative indépendante, mais d'un service à compétence nationale placé sous l'autorité conjointe du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Justice.

Les guides, rapports d'activités etc. publiés par l'AFA sont très bien faits et vous donneront la feuille de route du responsable compliance.

Les conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) conclues par l'AFA sont accessibles sur son site internet.

- Le **Parquet national financier** agit dans des cas de corruption, mais aussi de détournement de fonds publics, blanchiment, fraude fiscale etc. Il enquête sur des faits qui donnent lieu à des Conventions judiciaires d'intérêt

public du Tribunal judiciaire de Paris.

- Le **Tribunal judiciaire de Paris** consacre une page aux CJIP qu'il a conclues

- La **Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique** est une autorité administrative indépendante, chargée de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics, de contrôler la déontologie de certains responsables et agents publics, d'encadrer le lobbying et de diffuser une culture de l'intégrité.

Elle mène également des actions de coopération avec la société civile et des actions à l'international pour faire connaître son action et partager ses bonnes pratiques.

Elle publie également de nombreux documents pédagogiques tels que *vade-mecum*, fiches, guides (par ex. Guide du déclarant en matière de Déclaration



de patrimoine et d'intérêt des élus et agents publics ou encore le guide du contrôle et de la prévention des conflits d'intérêts), lignes directrices ainsi que des documents à visée professionnelle tel que le répertoire des représentants d'intérêts en matière de *lobbying*, accessible en open data.

## > Institutions américaines

Pour l'application du *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) américain, publié en 1977, il est indispensable de surveiller l'incontournable site du Department of Justice avec ces nombreuses ressources et décisions. Les décisions sont accessibles dans un registre chronologique alphabétique et en distinguant les actions visant des entreprises d'actions visant des personnes physiques.

La traduction du FCPA dans de nombreuses langues, dont le français, est disponible sur le site du DoJ.

## > Institutions anglaises

Au Royaume-Uni, le *Serious Fraud Office* est en charge de la lutte contre la fraude et la corruption et publie des recommandations en matière de programme de compliance, des lignes directrices et de la jurisprudence en application du UK Bribery Act adopté en 2010.

## Institutions Européennes

Au niveau de l'Union Européenne, l'Office européen de lutte contre la fraude (OLAF) et le parquet européen enquêtent sur les fraudes au détriment du budget de l'UE, sur les affaires de corruption et les fautes graves commises au sein des institutions et de l'Union européenne impliquant des fonds budgétaires européens. Ces organismes publient des lignes directrices, des rapports annuels appelés les PIF (Protection des Intérêts Financiers) et des plans stratégiques notamment pour la période 2020-2024.

Le sujet a aussi été abordé durant la présidence française de l'UE en mai 2023. Une page web lui est dédiée qui fait le point des initiatives européennes annoncées dans le discours d'Ursula von der Leyen sur l'état de l'Union en 2022.

## Institutions internationales

Le site du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) créé par le Conseil de l'Europe comprend un grand nombre de liens utiles notamment une liste des autorités anti-corruption nationales et une liste des organisations européennes et internationales.

La convention anti-corruption des Nations Unies est administrée par l'ONU. Elle est entrée en vigueur le 14 décembre 2005 et a été ratifiée par 140 pays.

Le Pacte mondial des Nations Unies (*Global Compact UN*) travaille à la mise en œuvre de cette convention et des Objectifs de développement durable (les fameux ODD). Il existe un site de prévention commun au Global Compact et à la convention anti-corruption des Nations Unies avec des vidéos dans de nombreuses langues.

La Convention OCDE de lutte contre la corruption des agents étrangers datée de 1997, est désormais ratifiée par 44 États. Sa page dédiée sur le site de l'OCDE présente le texte de la convention commentée et des documents

connexes : recommandations successives et dédiées à des points précis.

## Sources gratuites privées

Les éditeurs juridiques se sont intéressés progressivement à la conformité et l'ont d'abord abordée dans les revues de droit international, de droit de la concurrence, de droit des sanctions économiques internationales, de la protection des données personnelles. En France, une seule revue traite exclusivement de conformité.

## Sites académiques

- Un glossaire bilingue FR/EN de la régulation et de la compliance publié par la Professeure Marie-Anne Frison-Roche, spécialiste académique de la conformité.

Ce site comporte deux chapitres de son blog consacré à la conformité :

<https://mafr.fr/fr/compliance-sur-le-vif/>

<https://mafr.fr/fr/aventures-de-logre-compliance/>

Ces sites sont une source intéressante de bibliographie. Les articles sont réunis dans une revue en ligne : Journal of Regulation & Compliance dirigé par la Professeure Marie-Anne Frison-Roche

- Un site d'éditeur américain, le FCPA Blog donne des commentaires sur des décisions et des évolutions législatives pas seulement américaines mais aussi dans d'autres pays, essentiellement anglo-saxons. À noter car c'est rare, cette ressource est gratuite.

**Cabinets d'avocats et acteurs de la compliance**, à l'inverse du domaine des données personnelles ou des legal ops, du fait des implications pénales et des prérequis de la fonction compliance, les profils se font par nature plus discrets.

**Stéphane de Navacelle** anime un cabinet d'avocats spécialisé dans ce domaine et publie de très fréquentes informations sur le volet actualités de son site web et son fil X (ex Twitter).

**Frédéric Cordel**, consultant et professeur à l'Université de Paris Dauphine, a publié un utile padlet qui permet de suivre différents champs de la conformité.

**Pour la France : William Feugère**, un des auteurs du code de la compliance, Fil X (ex twitter) ou pages *linkedin*.

**Edouard-Shailend Leeleea** sur *LinkedIn* et sur le site de la *French Compliance Society* dont il est le fondateur relaie des articles et des événements de cette toute nouvelle association.

**Vincent Filhol** sur *LinkedIn* - Enseignant en droit pénal et droit pénal des affaires depuis 10 ans et ancien conseiller juridique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - il publie sur ces sujets et sur des événements en lien.

**Farah Zaoui**, sur *LinkedIn*, ancienne juriste dans une association de lutte contre la corruption, fondatrice de *Probitas*. Elle publie très régulièrement sur *LinkedIn* sur la culture de l'éthique auprès des dirigeants et auprès du service public - avec des exemples concrets et des visuels rendant son message accessible à tous.

**Sandrine Richard**, sur *LinkedIn* Expert Éthique des Affaires, gouvernance, *Advisory Board* relaie des articles sur le sujet de l'éthique des affaires et sur ses interventions-replay.

**Pour l'international** : pour les États-Unis, le cabinet **Gibson & Dunn** qui a la particularité d'avoir monitoré trois programmes de compliance en application d'accords conclus avec la SEC et le DOJ a une [page dédiée](#) à la pratique anti-corruption.

**Jenner & Block** : cabinet d'avocats international publie en ligne un rapport annuel très intéressant pour les sections sur les États-Unis et le Royaume-Uni et sur une mise à jour sur différents pays.

Le cabinet d'avocats **CMS** a un [guide anti-corruption téléchargeable](#) qui couvre 45 pays.

Le cabinet d'avocats **Hogan Lovells** publie les [perspectives 2023](#) en matière de corruption au niveau mondial.

Enfin, certains articles de **Lexology** sont consacrés à la lutte anti-corruption et peuvent être en accès gratuit pour les adhérents à l'AFJE (AFJE *Newstand*) -avec système de newsletter -cocher « *white collar crime* ».

## ONG

Plusieurs ONG sont très actives dans le domaine de la lutte contre la corruption avec des réseaux plus ou moins étendus au plan international.

**Transparency international** : Réseau international d'associations de lutte contre la corruption dont les index et classements annuels des états sur les moyens de lutte contre la corruption sont très commentés et publiés sur le site [www.transparency.org](http://www.transparency.org)

Le site français est accessible sous cette adresse : [www.transparency-france.org](http://www.transparency-france.org)

**La Maison des lanceurs d'alerte** : [www.mlalerte.org](http://www.mlalerte.org)  
Association créée en 2018 pour fournir une protection juridique aux lanceurs d'alerte agissant en France.

17 organisations en sont les membres fondateurs : [Anticor](#), [Attac](#), [BLOOM](#), [Cfdt Cadres](#), [CRIIGEN](#), [Gisti](#), [Greenpeace France](#), [Nothing2Hide](#), [Le Pacte civique](#), [PPLAAF](#), [Réseau Environnement Santé](#), [Sciences citoyennes](#), [Sherpa](#), [Solidaires](#), [Syndicat National des Journalistes](#), [Transparency International France](#), [Ugict-CGT](#).

En 2022, **Mediapart** devient le premier media indépendant à rejoindre la Maison des Lanceurs d'Alerte.

**Ethicorp.com** : Association française créée par William Feugère

**Anticor** : association anticorruption française créée en 2002 par deux magistrats français, Eric Halphen et Séverine Tessier, et dont le but est de réhabiliter la démocratie représentative, promouvoir l'éthique en politique et lutter contre la corruption et la fraude fiscale. En 2003, Anticor était une association ne regroupant que des élus. En 2008, Anticor modifie ses statuts pour fusionner avec l'association des Amis d'Anticor qui avait

été fondée en février 2005 pour soutenir Anticor. Cette association a récemment perdu son agrément qui lui permettait de mettre en œuvre des actions collectives devant les tribunaux.

## Lettres d'actualités et revues spécialisées

Le domaine de la conformité est largement couvert par des **revues gratuites et payantes, pratiques ou académiques**.

- **Newsletter Compliances (hebdomadaire)** : abonnement gratuit avec réception par mail le lundi traitant de la conformité au sens large plutôt en France et en Europe : lutte contre la corruption et le blanchiment, RGPD, concurrence sur un ton assez humoristique et en citant articles de presse et sources. [www.compliances.fr](http://www.compliances.fr)

- **Graces community** : Ce site libre d'accès agrège un grand nombre d'articles/interviews/ présentation de tous les domaines de la compliance dont la corruption.

- **Bip bip news** : la lettre d'actualités gratuite en ligne du vendredi soir, publiée par le cabinet Oxygen, fait souvent de la veille compliance et anti-corruption et mentionne les affaires de suspicion de corruption (les liens vers la presse généraliste sont souvent payants).

- **La Missive Compliance de Gattegno** faite par Xavier Gattegno sur la démarche compliance -par ex. MCG#35 l'enquête interne dans le contexte français.

- **Newsletter de Labrador** : Nous ne l'avons pas encore reçue ni pu recevoir les anciennes éditions, mais la promesse est de toute l'actualité, deux fois par mois, en 5 minutes top chrono.

- **Newsletter du FCPA blog** - déjà cité.

Et bien sûr :

- **Le Journal de management juridique** consacre une rubrique dans chacun de ses numéros à un thème lié à conformité

## Sources éditoriales payantes

- **Revue Internationale de la conformité et de l'éthique des affaires (Lexis - bimestrielle)** : une revue assurant une veille internationale sur la conformité Lutte contre la corruption - Lutte contre le blanchiment - Protection des données personnelles.

## - Compliances (mensuel)

Créé en 2018, volontairement généraliste, le *Magazine Compliances* aborde les thématiques de la lutte contre la corruption, la protection des données personnelles, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), les droits humains et le devoir de vigilance, etc.

- **Cahiers de droit de l'entreprise (Lexis - bimestriel)** : Les CDE (supplément de la Semaine juridique édition Entreprise consacrent régulièrement des tables rondes ou des dossiers à des sujets liés à la conformité.

## Ouvrages de référence

Voici quelques ouvrages incontournables dans la bibliothèque Conformité des juristes :

- **Code Dalloz de la Compliance annoté et commenté** : Créé en 2021, ce code, publié chaque année en octobre, est un précieux recueil de textes français, européens, américains, britanniques et internationaux. Il contient également de nombreux textes de *soft law* émanant des autorités et organismes compétents (AFA, GAFI, ACPR, AMF, TRACFIN, OCDE, ONU, ADLC, H3C...).

Il a pour auteurs Marie-Emma Boursier, William Feugère et Eric Chevrier.

- **Compétences Compliance : le référentiel sur mesure du Compliance Office**

*Cercle de la Compliance*

Editeur : *Les Editions du Net*

Collection : *Compétences Compliance*

La dernière édition est parue en mars 2023

Dalloz a créé avec le *Journal of Regulation and Compliance* une collection dédiée « Régulations et Compliance » dirigée par Marie-Anne Frison-Roche dont le dernier volume a été publié en 2023 :

- M.-A. Frison-Roche (dir.), **La juridictionnalisation de la compliance**

coll. « Régulations & Compliance », *Journal of Regulation & Compliance* (JoRC) et *Dalloz*, février 2023

Une version anglaise est publiée par Bruylant.

Cette collection comprend d'autres titres publiés au fil de ces dernières années

- M.A. Frison-Roche et M. Boissavy (dir.), **Compliance & droits de la défense. Enquête interne - CJIP - CRPC**, 2023

- **Les buts monumentaux de la Compliance**, 2022

- **Les outils de la Compliance**, 2021

- **Pour une Europe de la Compliance**, 2019

- N. Borga, J.-Cl. Marin et J.-Ch. Roda (dir.), **Compliance : Entreprise, Régulateur, Juge**, 2018

- **Régulation, Supervision, Compliance**, 2017

- **Le système probatoire de la compliance**, 2015

En conclusion, comme on peut le comprendre à la lecture de cette chronique, les sources d'information payantes et gratuites ne manquent pas sur la discipline très récente de la conformité. Le défi d'une veille en conformité est plutôt celui de la multiplicité des sources. Pour affiner sa veille, il est important de sélectionner les sources les plus pertinentes au regard des zones géographiques et des domaines sur lesquels on axe sa pratique et sa veille.

**Séverine CHAUDRU – Responsable juridique et conformité EMEA – Droit des affaires – Compliance – DPO – STEELCASE**

**Michèle BOURGEOIS – Juriste Documentaliste – Compagnie de SAINT-GOBAIN**

**juriconnexion**

## Éthique et performance

*Pourquoi les organisations devraient-elle s'atteler à mettre en œuvre des politiques d'éthique et de conformité ? D'abord car certaines y sont contraintes juridiquement. Pourtant d'autres, sans l'être, y perçoivent un intérêt. Serait-il parce qu'il existe un lien entre éthique et performance ? Cette interrogation hante les directions qui ont la charge de ces sujets et tous les juristes spécialisés ont déjà tenté de répondre à cette question qui légitime en partie leur fonction.*

### I. L'éthique, qu'est-ce que c'est ?

Éthique, conformité, responsabilité sociale d'entreprise, ESG... Les appellations ne manquent pas pour décrire ce phénomène qui conduit les organisations à devoir intégrer, de manière plus ou moins volontaire, des critères non-financiers basés sur des grands principes ou des valeurs dans la conduite de leur activité.

Tandis que la morale fixe, de manière absolue, les normes qui disent le Bien et le Mal, l'éthique désigne plutôt une réflexion sur la légitimité des comportements eu égard à des principes tels que la dignité humaine, la justice sociale ou le respect des limites planétaires. En organisation, elle constitue un outil permettant d'interroger la « normalité » des décisions et d'arbitrer entre les demandes des diverses parties prenantes (partenaires, salariés, financiers, société civile, etc.)

La préoccupation éthique est donc la source de la conformité, de la responsabilité sociale, ou de la notation

extra-financière - connue également sous le nom de notation ESG - qui en sont des formes institutionnalisées, des traductions législatives plus ou moins abouties, souvent amenées à évoluer. Ainsi entendu, il peut être admis que les dispositifs de conformité participent d'une démarche d'éthique et nous considérerons ici qu'ils lui sont assimilables.



En revanche l'éthique n'est pas réductible à ses traductions légales. Elle possède en effet une dimension réflexive que n'ont pas la conformité ou la RSE. Par ailleurs, elle diffère de ses deux notions par son aspect prospectif. Ainsi, lorsque l'environnement socioéconomique subit de profondes mutations, comme lors de la période post-covid, ou que l'on assiste à des ruptures technologiques ou idéologiques, du développement des technologies numériques à la prise

de conscience de l'urgence écologique, l'éthique continue d'offrir des points de repères stables. Toute chose que le droit, par nature impératif et conçu par rapport à un environnement préexistant et antérieur, n'est pas toujours en mesure de proposer.